



MAIRIE de

**Chirols**

4 Place du Tanargue - 07380 Chirols

Tél. : 04 75 94 40 11

Mél : mairie@chirols.fr

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 30 JANVIER 2025

**Présent(e)s** : Stéphane Ginevra, Martine Duffaud, Camille Sanchis, Guillaume Domecq, Annick Malbrain, Romain Poyet.

**Excusé(e)s** : Pierre-Fraçois Léonard (procuration à Guillaume Domecq), Guy Vernet (procuration à Stéphane Ginevra), Marion Dumoulin, Gilles Helft.

**Secrétaire de séance** : Romain Poyet

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté.

### **Ordre du jour :**

- Octroi de la garantie à la commune de Chirols de l'Agence France Locale pour l'année 2025
- Zonage assainissement et création d'une station d'épuration
- Délibération DUP parking
- Convention avec le département pour la station d'épuration
- Formation aux premiers secours
- Déploiement du « Rézo Pouce »
- Questions diverses

### **1/ Octroi de la garantie à la commune de Chirols de l'Agence France Locale pour l'année 2025.**

A vocation en cas d'emprunt.

Vote à l'unanimité

### **2/ Zonage assainissement et création d'une station d'épuration.**

Le conseil municipal doit statuer sur la création d'une station d'épuration pour le bourg.

Vote pour à l'unanimité.

Afin de valider le zonage de l'assainissement sur la commune, une enquête publique aurait dû être demandée. Lors de la création de ce zonage, ni le futur éco-quartier, ni le bâtiment de l'ancienne école n'ont été pris en compte. Il est proposé de réaliser une modification du zonage corrigeant ces oublis.

Les propriétaires des parcelles retenues pour la création de la station d'épuration refusant un accord amiable pour la vente de ces parcelles, une demande de DUP (déclaration d'utilité publique) doit être adressée à Mme la Préfète. Cela entraînera l'organisation d'une enquête publique préalable.

Conjointement au déroulement de l'enquête publique préalable à la DUP, sera menée sur la base du dossier

d'enquête parcellaire, une enquête parcellaire dont l'objet est d'identifier les parcelles d'assiette du projet avec son emprise ainsi que leurs propriétaires et tout autre titulaire de droit réel.  
Si possible, l'enquête publique sur le zonage d'assainissement sera menée parallèlement.

Il est en parallèle étudié d'autres solutions de lieux ne nécessitant pas ces démarches.

Le Maire demande l'approbation de la modification du zonage d'assainissement et l'autorisation de lancer l'enquête publique correspondante.

Vote pour à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation, lorsque le choix de l'emplacement sera confirmé, d'effectuer la demande d'utilité publique pour la station d'épuration et de réaliser les enquêtes publiques correspondantes.

Vote pour à l'unanimité.

Il est décidé, afin d'informer les habitant(e)s, de l'organisation d'une réunion publique présentant les différents scénarios du schéma communal d'assainissement.

La date est fixée au vendredi 7 mars à 18h30 à la salle polyvalente.

### **3/ Délibération DUP parking de la salle polyvalente**

Le Maire demande également l'autorisation d'effectuer la demande d'utilité publique pour la création d'un parc de stationnement au niveau de la salle polyvalente et de réaliser les enquêtes publiques correspondantes, car comme pour la station d'épuration, la commune n'a pu acquérir à l'amiable que 4 parcelles sur les 7 parcelles nécessaires.

Vote pour à l'unanimité.

### **4/ Convention avec le département pour la station d'épuration.**

La commune a adhéré à un programme départemental ouvrant droit à de l'accompagnement dans le projet de station d'épuration.

Aujourd'hui, il est proposé d'accepter la lettre de mission d'assistance technique pour engager le programme d'assainissement collectif sur la base d'un devis estimatif des travaux se montant à 96 171,90 HT.

Cette signature permettra un accompagnement sur le projet pour une période de 18 mois. (suivi administratif et technique, financement, ...).

Vote pour à l'unanimité.

### **5/ Formation aux premiers secours.**

Une journée de formation aux premiers secours est programmé le samedi 22 mars 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Elle est financée par la commune.

Les habitant(e)s sont invité(e)s à s'inscrire auprès de la mairie pour y participer.

Il est rappelé que cette formation est limitée à 10 participants.

### **6/ Déploiement du « Rézo Pouce ».**

Il est expliqué qu'il s'agit d'un nouveau moyen de développer la mobilité sur le territoire.

Le principe est basé sur de l'auto-stop local via une plateforme et une application.

Les usagers du service sont ainsi en lien afin d'effacer les craintes que peut susciter l'auto-stop classique.

La communauté de communes ASV a consulté les communes sur l'emplacement des points d'arrêts et de prise en charge. Les arrêts concernant le plus notre commune sont au niveau du restaurant « Retour aux Sources » sur la D536.

Le conseil municipal valide les emplacements proposés.

### **7/ Chemin rural la Chabanne.**

Suite à une demande, le conseil municipal doit se prononcer sur la possibilité de rétrocession d'une portion de chemin rural longeant les parcelles **AH 286, 284, 316, 319.**

Ce chemin rural n'est plus utilisé depuis plusieurs années, et le demandeur a reçu l'accord de tous les utilisateurs potentiels. Il s'engage à leur laisser une servitude sur sa propre parcelle, pour éventuellement rejoindre un autre chemin rural menant à leurs parcelles.

Vote pour à l'unanimité.

### **8/ Subventions associations.**

Les associations Torsion et Bivouac ont fait une demande de subvention qui est prise en compte. Le budget étant en préparation, la décision du versement d'une dotation sur l'enveloppe 2025 leur sera communiqué ultérieurement.

### **9/ Défibrillateur.**

Le défibrillateur sera installé sur l'abri-bus de Pont de Veyrières le 25 février prochain.

### **9/ Transformateur EDF.**

Le lieu proposé par le SDE 07 pour l'implantation du transformateur électrique destiné à améliorer le réseau électrique des bâtiments de l'éco-musée et du moulinage ne convient pas à la commune. En effet cette proposition implique la suppression de deux places de parking sur l'allée du parc de l'éco-musée.

Après plusieurs propositions de lieu qui n'ont pas été validées par le SDE 07, une réflexion se porte sur un emplacement après les garages communaux.

Cette solution nécessitant l'intervention d'entreprises pour une excavation et de la maçonnerie, des devis seront demandés.

Le conseil municipal décide pour le moment de maintenir sa volonté de ne pas sacrifier de place de parking dans l'allée du moulinage.

### **10/ Eclairage public.**

Suite au travail de l'atelier projet sur l'éclairage public sur la commune et le retour des habitants lors de la réunion publique, il a été décidé la suppression des points d'éclairages suivants :

- Aubignas (3)
- Hameau de Veyrières (1)
- Place du Tanargue (1)
- Chemin des écoliers (1)

Un devis est demandé au SDE 07.

Une information aux habitant(e)s sera diffusée via les différents moyens de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 4 mars 2025.